

CHARTRE DE RESPECT ET DE CONSENTEMENT



Notre engagement

Au sein de notre association, nous accordons une importance particulière au respect, à la sécurité et au consentement de chacun.

Contact physique dans le cadre des activités

La pratique des arts du cirque peut nécessiter, pour des raisons de sécurité, d'apprentissage et de progression, un accompagnement physique de la part des intervenants (parades, placements, corrections posturales ou aide à la réalisation d'un mouvement).

À ce titre, nous nous engageons à ce que :

- tout contact physique ait uniquement un objectif pédagogique ou de sécurité ;
- les intervenants expliquent, dans la mesure du possible, la nature de leur intervention et sollicitent l'accord du participant avant tout contact ;
- chaque participant puisse exprimer librement son accord, son refus ou son inconfort, à tout moment et sans avoir à se justifier ;
- le refus d'un contact physique soit respecté et que des alternatives soient proposées lorsque cela est possible.

Respect de chacun

Le respect est réciproque. Chaque participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres élèves, les intervenants, les bénévoles et l'ensemble des personnes présentes.

Aucun comportement portant atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne (harcèlement, violence, intimidation, discrimination, gestes ou propos à caractère sexiste ou sexuel, etc.) ne sera toléré au sein de l'association.

Pour les participants et les familles

Cette charte complète le règlement intérieur de l'association. Elle est affichée dans les locaux et peut être consultée sur le site internet de l'association.

En s'inscrivant aux activités de l'association, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance de ces principes et s'engage à les respecter dans le cadre des activités.